

académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Landes

éducation
nationale



Mont de Marsan, le vendredi 13 mars 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale
des Landes

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics et privés du
second degré
Mesdames et messieurs les proviseurs des établissements agricoles publics
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements agricoles privés
Madame la coordinatrice départementale MLDS
Madame la directrice du CIO de Dax
Monsieur le directeur du CIO de Mont de Marsan
Mesdames les médecin et infirmière responsables départementales du
service de promotion de la santé en faveur des élèves
Madame l'assistante sociale responsable du service social en faveur des
élèves
Madame la secrétaire de la CDOEA
Madame l'IEN chargée de l'information et de l'orientation
Madame l'IEN chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des
élèves handicapés
Monsieur l'IEN chargé de l'enseignement technique et de l'apprentissage
Messieurs les présidents de fédérations de parents d'élèves

L'Inspectrice de
l'Éducation nationale
chargée de
l'Information et de
l'Orientation

Division de la Scolarité

Affaire suivie par :
Catherine COURBAIGTS
Véronique MONDIN

Téléphone

05 58 05 66 62

Fax

05 58 75 30 27

Mél :

Veronique.mondin

@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex

Objet : Affectation des élèves en 3^{ème} de l'enseignement agricole et 3^{ème}
prépa-métiers – rentrée 2020.

Je vous adresse ci-joint le guide des procédures d'affectation des élèves en 3^{ème}
de l'enseignement agricole et en 3^{ème} prépa-métiers dans les établissements
publics pour la rentrée 2020.

Vous voudrez bien rappeler aux familles qui sollicitent un établissement privé qu'il
leur appartient d'effectuer directement les démarches auprès de celui-ci.



Luc PHAM

Guide des procédures d'orientation et d'affectation

- en 3^{ème} de l'enseignement agricole
- en 3^{ème} « prépa-métiers »

Rentrée 2020

Références

- Arrêté du 11 mars 2013 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de 3^{ème} de l'enseignement agricole (J.O. du 30 mars 2013)
Orientation et affectation des élèves
- Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 paru au JO du 9 mars 2019
- Article 14 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Loi n°2013-595 du 8 Juillet 2013

INTRODUCTION

Au cours de la dernière année du cycle 4, les élèves volontaires peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements dans le cadre d'une classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole ou d'une 3^{ème} prépa-métiers.

Les classes de 3^{ème} prépa- métiers et de l'enseignement agricole, peuvent être proposées à des élèves scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation leur permettant de construire un projet personnel de poursuite d'études et de les amener à la réussite scolaire.

La 3^{ème} « prépa-métiers »

L'organisation des enseignements se fait dans ces classes conformément aux dispositions de l'article D.332-4 et aux programmes d'enseignement du cycle 4.

La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation en entreprise et des stages en milieu professionnel mais aussi des périodes d'immersion dans des lycées professionnels et dans des unités de formation par apprentissage et CFA.

Il est rappelé que l'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au palier 3 demeure l'ambition de cette classe.

Les modalités d'admission et d'affectation des élèves dans ces classes sont fixées par la rectrice d'académie. Une commission placée sous son autorité examine les candidatures d'élèves et, le cas échéant, détermine leur affectation.

La 3^{ème} de l'enseignement agricole (3^{ème} EA)

Le programme de cette classe a été défini en référence aux classes de 3^{ème} de collège et aménagé en fonction des spécificités de l'enseignement agricole. Les élèves suivent des EPI dont les contenus sont déterminés par la couleur de la formation dispensée par l'établissement (végétaux cultivés – matériaux - agro écologie et développement durable – service à la personne pour le LPA de la Chalosse à Mugron et végétaux cultivés – Conseil vente et Aménagement de l'espace pour le LPA Forestier de Sabres). En conséquence, cette classe s'adresse plus particulièrement à des élèves manifestant des intérêts affirmés pour les formations du domaine agricole en lien avec les EPI proposés.

L'objectif est de préparer les élèves au DNB série « professionnelle », d'exercer leurs aptitudes manuelles et de conforter leurs choix d'orientation.

L'admission et l'affectation dans ces classes est fixée par le DRAAF.

LES PRIORITES

Priorité aux candidats de proximité géographique :

Les 3^{èmes} « prépa-métiers » sont par définition généralistes et permettent aux élèves de découvrir et d'expérimenter les secteurs professionnels de leur choix, au-delà des seules formations du lycée professionnel fréquenté.

On optera par conséquent pour un recrutement de proximité géographique permettant à l'élève de conserver un lien quotidien avec son milieu familial.

Chaque candidat devra donc **impérativement** formuler au moins un vœu pour une admission en 3^{ème} « prépa-métiers » dans un LP à proximité de son domicile.

L'absence de ce vœu peut conduire à la non-admission du candidat.

Pour l'admission en 3^{ème} de l'enseignement agricole, les LPA recrutent les élèves du département des Landes et des départements limitrophes.

PROCEDURES, DOSSIERS ET COMMISSIONS

La procédure d'admission s'effectue dans le respect des textes réglementaires. En fin de 4^{ème}, la décision d'orientation porte sur l'admission en classe de 3^{ème}.

La demande d'admission en 3^{ème} « prépa-métiers » est formulée par l'élève et ses représentants légaux et présentée au chef d'établissement d'origine qui émet un avis après consultation de l'équipe éducative.

Il est donc impératif que les propositions du conseil de classe concrétisent un accord résultant d'un dialogue approfondi entre l'équipe éducative, le jeune et ses parents, fondé sur une bonne connaissance de la section choisie.

L'examen des dossiers de candidature à une classe de 3^{ème} agricole ou 3^{ème} « prépa-métiers » se déroulera au début du mois de juin. Les propositions d'admission seront formulées par la **commission départementale d'affectation qui aura lieu le 9 juin 2020**. La décision d'admission devient définitive après la décision d'orientation prise par le chef d'établissement.

A - Dossier de candidature (joint en annexe 1)

Il est commun aux candidats :

- à une 3^{ème} prépa-métiers
- à une 3^{ème} de l'enseignement agricole (LPA Mugron et Sabres)

Un seul dossier est constitué.

Il comprend :

au recto :

- l'identité et l'origine scolaire de l'élève
- les vœux d'affectation formulés et signés par les parents ou le responsable légal.

au verso :

- L'avis explicite du professeur principal sur les projets et intérêts de l'élève.
- L'avis explicite du psychologue de l'Éducation nationale qui précisera, notamment pour les élèves demandant une 3^{ème} « prépa-métiers », les secteurs explorés et les expériences accompagnées dans le cadre du parcours avenir.
- Les informations complémentaires fournies par le chef d'établissement.

Il est en effet essentiel, pour faciliter l'accueil et l'adaptation des collégiens, notamment en lycée professionnel, de transmettre avec le dossier tous les éléments que vous jugerez utile de communiquer, sous pli confidentiel si nécessaire.

Pièces à joindre au dossier :

- Les bulletins scolaires des deux premiers trimestres (ou du premier semestre) de l'année en cours.
- Le bilan des compétences dûment renseigné (annexe 1bis).

Vous trouverez en annexe 1 le modèle de dossier conçu pour tirage sur format A4 recto-verso (à reproduire sur une enveloppe du même format).

B -Transmission des dossiers

Origine du candidat	Demande un LP des Landes	Demande un LP d'un autre département	Calendrier
Candidat issu des Landes	✓ 1 dossier par vœu transmis à la DSDEN Pour les vœux 2 et 3 indiquer en rouge « DUPLICATA » sur les dossiers ✓ Liste des candidats sur fichier Excel (annexe 7 à respecter impérativement) à transmettre à veronique.mondin@ac-bordeaux.fr	✓ Dossiers à transmettre à la DSDEN du département de l'établissement demandé ✓ Liste des candidats sur fichier Excel (annexe 7) à la DSDEN du département demandé	
Candidat issu d'un autre département	✓ Le dossier de candidature, spécifique au département des Landes (pour le vœu 1) et/ou ses « DUPLICATA » (pour les vœux 2 et 3) à adresser à la DSDEN des Landes – Division de la scolarité ✓ Liste des candidats sur fichier Excel (annexe 7 à respecter impérativement) à transmettre à veronique.mondin@ac-bordeaux.fr		

A l'issue de la commission d'affectation, le tableau sera transmis avec les décisions par la DSDEN des Landes aux collèges d'origine.

NB Les dossiers de candidature d'élèves en situation très particulière, connaissant des problèmes médicaux ou sociaux, seront adressés directement aux services respectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Landes **avant le 18 mai 2020**, à l'attention des conseillers techniques départementales concernées :
Madame le Docteur POUBLAN ou Madame la Conseillère Technique de Service Social des Elèves.

C - Les commissions de classement et d'affectation

Les commissions de classement se dérouleront le **9 juin 2020 à 8h15** au Lycée Professionnel Frédéric Estève à Mont de Marsan.

Composition des commissions	Travaux des commissions
- les provideurs des lycées professionnels demandés accompagné d'1 à 2 enseignant(s) - un principal de collège désigné par mes soins - un psychologue de l'Éducation nationale désigné par mes soins, - les directeur et directrice de CIO - des représentants des associations de parents d'élèves représentatives	Élaboration de : - la liste nominative des élèves retenus en liste principale - la liste nominative des élèves retenus en liste supplémentaire - la liste nominative des élèves non admis. - le tableau de bilan (en annexe 5)

Ces listes seront soumises à la commission départementale d'affectation pour validation qui se tiendra immédiatement à l'issue des travaux des commissions de classement le **9 juin 2020 à 11h30** au Lycée Professionnel Frédéric Estève à Mont de Marsan.
 Cette commission établira la liste des élèves proposés à l'admission en 3^{ème} de l'enseignement agricole.

D - Communication aux familles

<u>Candidats affectés</u>	<u>Candidats non affectés mais placés en liste d'attente</u>	<u>Candidats non affectés</u>
Les notifications d'admission seront adressées par les établissements d'accueil, aux familles et aux établissements d'origine à l'issue des conseils de classe de 4^{ème} (lettre jointe en annexe). Cette lettre, pré-remplie lors de la constitution du dossier, comporte un coupon-réponse qui doit être renvoyé à l'établissement d'accueil par la famille.	Les chefs d'établissement d'accueil notifieront les décisions aux familles (modèle de notification joint en annexe 3, à faire pré-remplir par le candidat). Ils conserveront les dossiers de ces élèves le temps nécessaire afin de pouvoir offrir les places devenues vacantes à l'issue du délai d'inscription. <u>Les dossiers des élèves placés en liste d'attente et non affectés seront renvoyés à leur collège d'origine.</u>	A l'issue de la commission départementale d'affectation, l'établissement demandé en dernier <u>voeu</u> retournera les dossiers des candidats non affectés à leur collège d'origine. Le collège devra notifier la décision de non-affectation aux familles (cf. modèle joint en annexe 4, à faire pré-remplir).

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dossier de candidature
- Annexe 1 bis : Bilan des compétences
- Annexe 2 : Notification d'affectation aux parents
- Annexe 3 : Modèle de lettre aux familles (liste d'attente)
- Annexe 4 : Modèle de lettre aux familles (candidats non affectés)
- Annexe 5 : Bilan des commissions de classement 2020
- Annexe 6 : Calendrier 2020
- Annexe 7 : Fichier excel pour liste des candidats
- Annexe 8 : Offre de formation

NB : Les annexes 2, 3 et 4 doivent être pré-remplies par la famille au moment de la constitution du dossier.

RENTREE 2020

- ☐ 3^{ème} prépa-métiers
- ☐ 3^{ème} de l'enseignement agricole

CACHET DE
L'ETABLISSEMENT

DOSSIER DE CANDIDATURE

Identité de l'élève

NOM – PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : F ☐ - M ☐

NOM – PRÉNOM du responsable légal :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Origine scolaire

ETABLISSEMENT : CLASSE :

L.V.1 : L.V.2 :

Classe et établissement fréquentés en 2017/2018 :

Je formule, pour mon fils/ma fille (1) les vœux d'affectation suivants :

VŒUX D'AFFECTATION				Décision
N° ordre de préférence	Classe souhaitée	Etablissement demandé	Régime : int. ½ pens. ext.	A = admis L.S. = liste supplémentaire N.A. = non admis
1				
2				
3				

Le
Signature du responsable légal de l'élève

..... (1) Barrer la mention inutile

Avis du professeur principal sur les projets et intérêts du candidat, et les raisons de la proposition d'orientation formulée (**Le bilan de compétences annexé sera impérativement renseigné**)

Le

Signature du professeur principal

Avis du Psychologue de l'Éducation nationale :

(préciser les secteurs professionnels explorés par le candidat, les visites et stages en entreprises ainsi que les expériences accompagnées dans la construction de son parcours Avenir.

Le

Signature du Psychologue de l'Éducation nationale

Informations complémentaires du chef d'établissement

Le

Signature du chef d'établissement

Le présent dossier doit comprendre obligatoirement

- ☐ les bulletins des deux premiers trimestres (ou bulletin du premier semestre) de l'année scolaire en cours,
- ☐ le bilan de compétences (annexe 1 bis) dûment renseigné,

BILAN DES COMPÉTENCES

NOM - PRÉNOM :

		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages de l'art et du corps				
DOMAINE 2 Les méthodes et outils pour apprendre	Organisation du travail personnel Coopération et réalisation de projets Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information Outils numériques pour échanger et communiquer				
DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres La règle et le droit Réflexion et discernement Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative				

		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
DOMAINE 4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Démarches scientifiques				
	Conception, création et réalisation				
	Responsabilités individuelles et collectives				
DOMAINE 5 Les représentations du monde et activités humaines	L'espace et le temps				
	Organisations et représentations du monde				
	Invention, élaboration, production				

A, le

Le chef d'établissement du.....

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après avis favorable de la commission compétente, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Landes, a décidé d'affecter dans mon établissement, l'élève

NOM Prénom :

dans la classe :

conformément à l'un des vœux que vous avez formulés.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre **acceptation ou refus** en me retournant d'urgence la partie détachable de cet imprimé.

En l'absence de toute réponse de votre part le **mardi 24 juin 2020** au plus tard, je serai tenu(e) d'attribuer cette place à un autre élève.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

signature

adresse de la famille

-----✂-----

REPONSE DE LA FAMILLE A LA PROPOSITION D'AFFECTATION

(partie à retourner à l'établissement d'accueil indiqué ci-dessous)

Nom et prénom de l'élève :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

.....

AFFECTATION en :

.....

Je soussigné (e) avoir été informé (e) que si je n'inscris pas mon enfant **le mardi 24 juin 2020** au plus tard auprès de l'établissement proposé ou si je refuse son affectation, **la place qui lui a été réservée pourra être attribuée à un autre élève.**

J'accepte l'affectation indiquée ci-dessus (1)

Je refuse cette affectation et renonce à toute nouvelle candidature (1)

A, le

Signature

(1) rayer la mention inutile

A , le

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement du.....

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'issue de la commission départementale d'affectation en , présidée par Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Landes, a décidé d'affecter dans mon établissement, l'élève

NOM Prénom.....

est inscrit(e) en liste d'attente n°/.....

en classe de

L'inscription d'un élève sur liste d'attente pour l'affectation en 3^{ème} de l'enseignement agricole ou en 3^{ème} prépa-métiers aux formations professionnelles signifie que **son admission ne sera effective que si le nombre de défections intervenant à la rentrée scolaire le permet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

signature

adresse de la famille

A, le

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement du.....

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous faire connaître, qu'à l'issue de la commission départementale d'affectation en, présidée par Monsieur L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Landes, l'élève :

NOM Prénom.....

n'a pu être affecté(e) en :

☐ 3^{ème} de l'enseignement agricole

☐ 3^{ème} prépa-métiers

compte tenu du nombre de candidatures supérieur au nombre de places offertes dans les classes que vous avez demandées.

Afin de rechercher ensemble une solution concrète pour la scolarité future de votre enfant, je peux vous recevoir le :

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

signature

adresse de la famille

Etablissement	
Admission en classe de	
Capacité d'accueil	
Places disponibles en internat	
Difficultés rencontrées	

[illegible]

AFFECTATION en 3ème de l'Enseignement Agricole et en 3ème Préparatoire aux Formations Professionnelles

CALENDRIER et MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE RENTÉE 2020

DATES	ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE	ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL	DSDEN	FAMILLES
18 MAI 2020 AU PLUS TARD	Transmission des dossiers et des duplicatas à la DSDEN -Division de la scolarité - (annexes 1 et 1 bis) Transmission de la liste nominative des candidats à la DSDEN (annexe 7) Situations Médicales ou Sociales : Transmission des dossiers au Médecin conseiller technique ou à l'assistante sociale - Conseillère technique à la DSDEN		Édition des convocations des membres des commissions de classement	
9 JUIN 2020 8h15 Lycée des Métiers de l'Automobile Frédéric Estève MONT DE MARSAN		<u>Commissions de classement :</u> liste nominative des élèves admis en liste principale, liste nominative des admis en liste supplémentaire, liste nominative des non admis, tableau de bilan (annexe 5)		
9 JUIN 2020 11h30 Lycée des Métiers de l'Automobile Frédéric Estève MONT DE MARSAN			Commission départementale d'affectation	

DATES	ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE	ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL	DSDEN	FAMILLES
A partir du 10 juin 2020			Information aux collèges d'origines des résultats de la commission	
A l'issue des conseils de classe de 4ème	Notification aux familles des candidats non retenus (annexe 4)	Envoi des notifications d'admission aux familles et aux établissements d'origine (liste principale et liste supplémentaire - Annexes 2 et 3) Renvoi aux établissements d'origine des dossiers des élèves jusque là admis en liste supplémentaire mais non affectés à cette date.		Inscription dans les établissements d'accueil

OFFRE DE FORMATION RENTÉE 2020

3ème prépa-métiers		
L.P Jean d'Arcet	AIRE SUR L'ADOUR	24 places
L.P Louis Darmanté	CAPBRETON	24 places
L.P Frédéric Estève	MONT DE MARSAN	24 places
L.P Robert Wlérick	MONT DE MARSAN	24 places
L.P Jean Garnier	MORCENX	24 places
Lycée des Métiers des Grands Lacs	PARENTIS EN BORN	24 places
L.P Jean Taris	PEYREHORADE	24 places
L.P Ambroise Croizat	TARNOS	24 places

3ème de l'enseignement agricole		
L.P Agricole de Chalosse	MUGRON	19 places
L.P Agricole et Forestier Roger Duroure	SABRES	19 places